

La gestion des résultats comptables au Maroc et impact des normes IFRS

BAGHAR Nezha

Enseignante Universitaire
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion,
Université Hassan 1^{er}-Settat.

Résumé : Ce travail apporte une contribution à l'étude de la gestion des résultats comptables et à sa mise en évidence lors de l'utilisation du référentiel IFRS. Les divergences entre le référentiel IFRS et le référentiel national comptable sont fondamentales. Il y a lieu d'apporter des éléments de réponse aux principales questions suivantes : le passage aux normes IFRS est-il source de moins de manipulation comptable ? En d'autres termes, le référentiel IFRS est-il plus pertinent pour réguler les comportements des dirigeants en matière de gestion du résultat comptable ? Et quels sont les moyens de mise en évidence de la manipulation comptable dans les comptes établis en normes IFRS
Mots clés : Comptabilité marocaine, IFRS, Gestion du résultat comptable, CGNC

Abstract : This paper tends to contribute to the study of the management of accounting results and how IFRS (International financial Reporting Standards) are showcased in the practices of Moroccan companies. Huge Discrepancies between the IFRS and the national accounting standards can be detected in this context. Hence, It is pressing to find tentative answers to the following questions: Can the transition to IFRS reduce accounting manipulation? Are the IFRS standards more relevant for regulating the behavior of managers in the management of the accounting results in Morocco? And what are the means of highlighting the management of the results in the accounts established under IFRS?

Key words: Moroccan accounting , IFRS, management of the accounting results in Morocco, CGNC

I. INTRODUCTION

Depuis ces dernières décennies, le rythme des mutations du jeu économique se fait à une grande vitesse et les nouvelles techniques connaissent un grand

développement. Le rôle joué par les marchés financiers devient essentiel et plus déstabilisant. D'ailleurs, leur emprise sur la vie des entreprises augmente avec la croissance du nombre de sociétés cotées et avec l'importance du nombre des actionnaires individuels recourant aux marchés des actions. Une nouvelle dimension est conférée à la comptabilité. La comptabilité ne consiste plus à enregistrer de simples transactions monétaires matérialisées par des pièces justificatives et caractérisées par des délais de règlement très proches des dates de livraison, mais elle a aussi pour objet d'appréhender des phénomènes nécessitant des évaluations, à savoir, des estimations, des anticipations, voir des spéculations : amortissement des immobilisations, dépréciation des stocks... Or, l'attribution des valeurs à des opérations ou à des phénomènes suppose une certaine capacité de jugement et conduit à une sélection de choix arbitraires, discutables et contestés. Ainsi, avec un minimum de connaissances et un peu d'habitude de lecture des comptes de société, il apparaît que le solde du compte de résultat n'est pas un solde arithmétique supposé objectif mais plutôt le résultat de construction, de choix d'évaluation pouvant conduire à des chiffres différents.

Si elle est légale, la gestion des résultats comptables reste problématique dans la mesure où elle se traduit par la réduction de la transparence des états financiers et altère leur comparabilité.

Les normes IFRS se présentent comme les normes comptables internationales pouvant être implantées partout dans le monde et harmonisant les systèmes comptables. Ces normes proposent moins d'options que les normes comptables marocaines et ainsi elles laissent moins d'opportunités de manipulations des comptes.

Au Maroc, il y a maintenant deux décennies, le marché financier a fait l'objet de plusieurs réformes. Celles-ci ont porté sur : la réorganisation institutionnelle, le développement des produits (mise en place de marché de produits dérivés) et le renforcement des moyens d'actions des autorités de régulation. Le marché boursier a été secoué par plusieurs scandales financiers depuis la crise financière de 2007. Les cas de combinaisons comptables se caractérisent par leur fréquence mais aussi par le fait d'atteindre des montants de plus en plus importants. Ce sont les manipulations comptables massives donnant une fausse image de la situation qui sont à l'origine de la grande majorité des scandales financiers.

Au Maroc, la plupart des entreprises cotées sont passées aux normes IFRS et publient leurs comptes dans ce nouveau référentiel

L'objectif de cet article est d'analyser l'impact des normes IFRS sur la gestion des résultats des sociétés marocaines cotées. Il s'agit d'apporter des éléments de réponse à la question préoccupant le public concernant la fiabilité et la transparence des états financiers des

entreprises cotées. Il s'agit donc de répondre aux deux questions suivantes :

- Le passage aux normes IFRS est-il source de moins de manipulations comptables ?
- Quels sont les moyens de mise en évidence de la gestion du résultat dans les comptes établis en normes IFRS ?

Pour répondre à notre problématique, notre travail s'articule autour de trois sections. Dans la première section, nous présenterons la définition et les formes de la gestion des résultats. Ensuite, la seconde section sera consacrée à l'analyse des théories explicatives. Enfin, nous développerons l'impact de l'application des normes IFRS sur la pratique de la gestion des résultats.

II- GESTION DES RESULTATS : DEFINITIONS ET FORMES

A : DEFINITIONS

La notion de gestion du résultat est différente de la notion de manipulation des comptes la gestion du résultat désigne les différentes pratiques comptables qui s'opèrent dans le respect des normes comptables. Par contre, la manipulation des comptes regroupe toutes les pratiques qui se font dans et en dehors des normes comptables.

Selon Davidson et al. (1987), la gestion des résultats comptables consiste à « prendre des mesures délibérées à l'intérieur des contraintes liées aux normes comptables afin d'arriver à un niveau de résultat souhaité » [1]. Il apparaît donc que la gestion du résultat est déterminée par la volonté d'atteindre un objectif de résultat. Elle s'effectue dans le respect du cadre légal en utilisant les marges de manœuvre laissées par le référentiel comptable.

K. Shipper (1989) définit quant à lui, cette pratique comme « l'intervention délibérée dans le processus de présentation de l'information financière dans le but de s'approprier des gains personnels » [2]. Elle résulte de la marge de manœuvre dont disposent les dirigeants en matière d'options comptables et d'évaluation même si l'information comptable est normée. A titre d'exemples, les dirigeants exercent leurs choix discrétionnaires particulièrement en matière d'évaluation des dépréciations et des provisions. Il s'agit d'une évaluation qui présente un caractère subjectif puisqu'elle repose sur des hypothèses d'évolution d'un marché, d'une charge, d'un risque. Par ailleurs, certaines décisions de gestion prises par les managers influencent le résultat. Il s'agit de la réduction des dépenses de recherche ou de publicité ou la cession anticipée ou retardée d'actifs. Il en est de même pour le choix entre différentes méthodes de comptabilisation des stocks (CMUP, FIFO,...) et également le choix entre un mode d'amortissement linéaire ou dégressif. Les résultats publiés sont donc en mesure d'être influencés en fonction des choix comptables et de gestion de dirigeants.

Degeorge, Patel et Zeckhauser (1999) indiquent que la gestion de résultat est « l'utilisation de la discrétion

managériale pour influencer le résultat diffusé auprès des parties prenantes » [3]. Alors que, Stolowly et Breton (2003) l'ont défini comme : « l'attitude d'augmenter ou de diminuer le résultat net enregistré » [4]. Ces définitions ne se limitent pas à la prise en compte des motivations opportunistes pour expliquer la gestion des résultats. D'autres facteurs peuvent, d'ailleurs, être à l'origine de la modulation du résultat (efficacité des contrats ou une volonté de signal). Elles renvoient essentiellement aux options comptables. Or, les dirigeants peuvent vouloir modifier les publications de données comptables à travers d'autres modes d'actions (échec financier des investissements, modes de financement, modulation des dépenses courantes d'un exercice à l'autre)

B : LES FORMES DE GESTION DES RESULTATS

La gestion des résultats comptables prend selon Scott les formes suivantes :

- L'apurement des comptes (big bath accounting) : ce mode de gestion consiste à publier une perte très importante sans commune mesure avec les résultats économiques de l'entreprise. Cela se produit en cas de stress organisationnel tel que le changement de dirigeants. En effet, les politiques adoptées par le nouveau dirigeant consistent à réduire les résultats du premier exercice pour mieux les augmenter dans les exercices suivants. Ainsi, les pertes dont la responsabilité est portée sur le prédécesseur sont liquidées et la réputation du dirigeant est préservée.
- La minimisation du résultat: elle consiste à minorer (mais pas nécessairement à rendre négatif) le résultat publié. Elle vise la minimisation des coûts politiques à savoir la réduction des coûts fiscaux.
- la maximisation du résultat : elle vise l'augmentation du résultat publié par rapport à son niveau réel. Cela se fait dans un but opportuniste : masquer la visibilité d'une performance détériorée ou éviter une clause contractuelle ou maximiser la rentabilité.
- le lissage des résultats : il ne s'agit pas de choisir une direction à l'évolution du résultat publié mais un rythme d'évolution. Plus précisément des résultats sont considérés lissés lorsque la gestion du résultat a pour conséquence de réduire la variance des résultats publiés. Les fluctuations du résultat sont diminuées en transférant des sommes d'une année sur une autre. Les bénéfices produits suivent une courbe de croissance régulière. Il en résulte la réduction de la valeur informative des résultats déclarés.

III- REVUE DE LITTERATURE : THEORIES EXPLICATIVES

La gestion des résultats comptables respecte la normalisation comptable en vigueur. Parmi les théories explicatives de la gestion des résultats, nous pouvons citer : la théorie de l'agence, la théorie positive de la comptabilité, la théorie de transaction et la théorie de marché.

A: LA THEORIE DE L'AGENCE

Selon cette théorie, Jensen et Meckling (1976) considèrent que les actionnaires acceptent de délivrer un mandat de gestion aux dirigeants en échange d'une transparence de leurs actes et de leurs performances. Toutefois, ces derniers (les agents informés) peuvent privilégier leurs propres intérêts aux dépens des autres agents (les actionnaires, les créanciers). En raison de ces conflits d'intérêts latents et des conséquences qu'ils engendrent, les mesures comptables ont un rôle déterminant dans le suivi des contrats. La comptabilité se trouve au cœur des relations d'agences. Ainsi, le problème du choix de méthodes (ou de normes) comptables doit être formulé à partir de modèles renvoyant à la rationalité économique des agents. La théorie de l'agence est également adoptée par le normalisateur international. Ce dernier précise d'une part que « la relation entre le management d'une entreprise et ses propriétaires est de même nature que celle d'un agent (management) qui agit pour le compte d'un principal (actionnaires ou autres propriétaires) » et d'autre part que « l'objet général du reporting financier n'est pas explicitement en direction des besoins d'information du management » [5]

B : LA THEORIE POSITIVE DE LA COMPTABILITE

La seconde théorie est la théorie positive de la comptabilité (Watts et Zimmerman 1985 ,1990). Selon ce champ théorique, les documents comptables publiés, loin d'être synonyme de transparence, peuvent être l'objet de manipulations non frauduleuses. Ils conduisent à biaiser les opinions des investisseurs.

La théorie positive de la comptabilité consiste à expliquer et prédire le comportement des comptables ou celui des dirigeants en matière de choix de méthodes comptables.

Trois hypothèses sont à l'origine de la gestion du résultat dans le cadre de la théorie positive : l'hypothèse de la rémunération, l'hypothèse de la dette et l'hypothèse de la taille. Ces hypothèses ont suscité un grand nombre de travaux empiriques aux résultats souvent divergents.

1 : L'HYPOTHESE DE LA REMUNERATION

Dans le cadre du conflit d'intérêt entre les actionnaires et les dirigeants, les entreprises cherchant à limiter le comportement opportuniste des dirigeants, accordent à ces derniers des plans d'intéressement aux résultats se référant à des indicateurs comptables. Cela conduit à la formulation de « l'hypothèse de la rémunération » selon laquelle les dirigeants tendent à privilégier les méthodes comptables augmentant le résultat, le tableau suivant résume les résultats des études menées qui ont permis de valider cette hypothèse.

| Auteurs | Date | Contexte de l'étude | Résultats | Hypothèse |
|-------------------|------|---------------------|---|------------|
| Healy | 1985 | Amérique | Corrélation entre le changement des procédures comptables avec l'adoption ou la modification d'un régime de prime | Validée |
| Holthaus en & al. | 1995 | Amérique | les gestionnaires manipulent les bénéfices à la baisse quand leurs bonus sont à leur maximum | Validée |
| Gaver & al. | 1995 | Amérique | lorsque le résultat tombe en dessous de la limite inférieure, les gestionnaires choisissent les charges discrétionnaires qui augmentent le résultat (et vice versa) | validée |
| Jeanjean | 2001 | France | Abandonne l'hypothèse de la rémunération | Non testée |

2: L'HYPOTHESE DE LA DETTE :

Cette hypothèse est formulée en prenant en compte les contrats des prêts qui incluent des clauses restrictives sous forme de ratios comptables. L'insertion de ces clauses vise à restreindre l'action des dirigeants et à limiter le transfert de richesse au détriment des créanciers. Selon cette hypothèse, les entreprises endettées privilégient les méthodes comptables augmentant le résultat.

Le tableau suivant met en évidence les résultats des études réalisées pour valider cette hypothèse en Amérique et en France.

| Auteurs | Date | Contexte de l'étude | Résultats | Hypothèse |
|------------------|------|---------------------|--|-----------------------|
| Duke & Hunt | 1990 | Amérique | Le ratio d'endettement n'est pas suffisant à lui seul pour être un proxy à l'existence des engagements de dettes | Partiellement validée |
| Press & Weintrop | 1990 | Amérique | L'utilisation d'un autre proxy, comme l'effet de levier | Partiellement validée |
| DeAngelo & al. | 1994 | Amérique | Les choix comptables des entreprises reflètent leurs situations financières difficiles | Non validée |
| Jeanjean | 2001 | France | Contexte économique et social différent | Non validée |

Le respect des clauses restrictives incite les dirigeants à augmenter les résultats. Il s'agit de pratiques courantes répandues surtout aux Etats-Unis ou au Canada. Par contre, en France ou au Maroc, ce sont les garanties réelles qui assurent la protection des créanciers sociaux.

3 : L'HYPOTHESE DE LA TAILLE

Dans le cadre des relations avec l'environnement politique, les entreprises qui cherchent à éviter le risque d'émergence de réglementations fiscales ou administratives, réduisent leur « visibilité politique » adoptant le profil le plus neutre dans leurs rapports avec le grand public ou la classe politique. L'hypothèse de la taille selon laquelle les grandes entreprises privilégient les méthodes comptables minorant le résultat est formulée.

Le tableau suivant présente les résultats des études relatives à L'hypothèse de la taille.

| Auteurs | Date | Contexte de l'étude | Résultats | Hypothèse |
|-----------------------|----------------------|---------------------|---|-------------|
| Zmijewski & Hagerman | 1981 | Amérique | Les coûts politiques constituent une incitation à une gestion stratégique du résultat choisie par les dirigeants | Validée |
| Daley & Vigeland | 1983 | Amérique | Les coûts politiques incitent les entreprises à choisir la méthode de comptabilisation des coûts de R&D | Validée |
| Bowen, Noreen & Lacey | 1981 | Amérique | Les firmes de grandes tailles capitalisent les intérêts liés aux capitaux | Non validée |
| Jones Cahan Key | 1991 1992 1997 | Amérique | - Des entreprises ciblées par la SEC - Des sociétés enquêtées pour anti-trust - Des entreprises dans l'industrie du câble | Validée |

Les motivations pouvant inciter à la gestion du résultat comptable sont ainsi précisées selon la théorie positive de la comptabilité. Cette théorie repose donc sur l'utilisation des chiffres comptables pour gérer des enjeux contractuels concernant principalement le contrat d'endettement, le contrat de rémunération et les coûts politiques.

C : LA THEORIE DES TRANSACTIONS

Cette théorie se rapporte à la comptabilité en coût historique. Elle considère que les états financiers visent à retranscrire les transactions réalisées par l'entreprise considérée comme une entité productive qui poursuit un objectif économique. Dans la théorie de la transaction le profit résulte d'un accroissement de la capacité opérationnelle entre le début et la fin de la période. Les transactions entre l'entreprise et ses partenaires commerciaux sont retenues comme les seules sources pertinentes de performance. Il s'agit d'une approche en termes de maintien du capital physique qui conditionne l'existence et la mesure d'un résultat.

D : La théorie de la valeur

Selon cette théorie, la finalité du modèle comptable est la mesure de l'accumulation de valeur pour les investisseurs. C'est la théorie relative à la comptabilité en juste valeur. Elle considère que les sources de résultat incluent non seulement la création de valeur liée aux transactions commerciales mais aussi toutes autres formes d'accumulation ayant un impact positif sur la valorisation du capital investi. La comptabilité, dans ce cadre, permet de traduire non pas le capital économique de l'entreprise mais son capital financier représentatif de l'investissement réalisé par les actionnaires.

Outre les incitations classiques développées par la théorie positive de la comptabilité, la gestion du résultat comptable peut être motivée par le lissage des résultats, l'augmentation ou la diminution de la performance financière dans le cadre de la conception élargie du résultat qui s'inscrit dans la logique de financiarisation du modèle comptable engagé par l'IASB¹.

A la lumière de ces théories, nous allons analyser l'impact de l'application du référentiel IFRS sur la gestion du résultat au niveau des entreprises marocaines cotées.

VI- IMPACT DES NORMES IFRS SUR LA GESTION DES RESULTATS AU NIVEAU DES SOCIETES MAROCAINES COTEES

L'évolution des normes IFRS se fait dans un environnement économique qui doit être rapproché d'un cadre théorique. Par ailleurs, en proposant moins d'options comptables que le référentiel comptable marocain, les normes IFRS assurent une plus grande transparence des états financiers (Jeanjean and Stolowy, 2008). Cependant, cette caractéristique est insuffisante pour ne plus laisser la possibilité pour la gestion du résultat comptable. Il est nécessaire de préciser l'importance de la transparence des états financiers présentés en normes IFRS par les sociétés marocaines avant de présenter les techniques de gestion du résultat qui peuvent découler de l'analyse des états financiers établis en normes IFRS.

A : LE REFERENTIEL IFRS GARANTIT UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers établis en normes IFRS se caractérisent par une plus grande transparence en raison de la réduction des options comptables prévues par le référentiel IFRS comparativement à d'autres référentiels (Raffournier, 2009). En effet, l'harmonisation et la comparabilité recherchée par les normes internationales justifient la diminution de choix comptables discrétionnaires (Leuz and Vercchia, 2000) et la

¹ International Accounting Standard board

meilleure qualité informationnelle des chiffres. Ding et al (2007) considèrent que l'implémentation des normes IFRS donne une plus grande transparence à l'information. Cette amélioration informationnelle s'explique entre autres par une meilleure structuration de la notion du résultat, l'interdiction de l'activation d'une charge et la précision du périmètre de consolidation.

1 : UNE MEILLEURE STRUCTURATION DE LA NOTION DU RESULTAT

Avec l'abandon du terme « résultat non courant », le pilotage de la performance de l'entreprise est amélioré et les techniques utilisées pour signaler que la variation du résultat est due à un élément extraordinaire ne sont plus mises en œuvre. L'option de mettre en charges non courantes des charges qu'on ne veut pas voir apparaître dans le résultat courant est éliminée. La tendance à recourir au résultat non courant pour dépolluer le résultat d'exploitation et influencer l'opinion des utilisateurs des états financiers de l'entreprise existe toujours au niveau des normes comptables marocaines. Par contre, les éléments des produits et des charges sont clairement identifiés en normes IFRS.

2 : INTERDICTION DE L'ACTIVATION D'UNE CHARGE

Le choix entre la comptabilisation à l'actif des frais d'établissement, des frais d'acquisition des immobilisations et des charges afférentes à plusieurs exercices ou leur inscription au niveau des charges affecte directement le résultat de l'exercice et peut être utilisé comme une technique de gestion du résultat comptable. Les normes IFRS imposent l'inscription en charges. Cela se traduit par la non manipulation des états financiers.

3 : PRECISION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET DES POSSIBILITES D'EXCLUSION DE CE PERIMETRE

La consolidation consiste à établir les comptes d'un groupe² d'entreprises comme s'il s'agissait d'une seule entreprise. Elle suppose la détermination du périmètre de consolidation. Il s'agit de sélectionner parmi les participations de la société mère, celles qui doivent entrer dans le champ de consolidation compte tenu de la nature du contrôle exercé par la société mère sur ces entités. La nécessité du lien capitalistique pour inclure une entité dans le périmètre de consolidation doit être abandonnée. Dans la mesure où c'est la notion de contrôle qui prédomine³, la prise en compte des entités ad hoc⁴

² La notion comptable et financière de groupe s'entend de l'ensemble constitué par plusieurs entreprises placées sous l'autorité économique et financière de l'une d'entre elle, qui définit et contrôle la politique et la gestion de l'ensemble » CGNC Chapitre IV

³ Après l'introduction du principe de la prédominance de la substance économique sur la forme juridique

⁴ Il s'agit d'une structure juridique distincte, créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe

s'impose. Le groupe doit consolider dès qu'il a le contrôle ad hoc sur une autre entité. Cela ne nécessite pas obligatoirement de posséder une partie de son capital. Ainsi, un groupe automobile doit consolider une entité de crédit automobile sans avoir participé dans le capital de cette entité.

Le passage des normes du CGNC aux normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés des sociétés cotées se traduit par la modification du périmètre de consolidation. Le périmètre de consolidation imposé par les normes IFRS ne laisse plus le choix aux dirigeants des entités de composer leur propre périmètre. Les normes IFRS précisent également les possibilités d'exclusion de sociétés de ce périmètre et laissent moins de latitude aux dirigeants

Compte tenu de ces améliorations, la qualité de l'information financière ne présente pas un caractère systématique et peut faire l'objet de discussions.

B : LES TECHNIQUES DE GESTION DU RESULTAT ET LES NORMES IFRS

Les entreprises marocaines qui passent aux normes IFRS peuvent recourir au lissage du résultat comptable pour obtenir un résultat cohérent par rapport à celui obtenu avant le changement comptable.

En se basant sur des principes et non sur des règles et pour répondre au mieux aux besoins de financiarisation de l'économie, les normalisateurs internationaux ont changé les conventions existantes (Chiapello 2005). Il en découle des possibilités de « zones grises » dans lesquels le dirigeant peut trouver les marges de manœuvre et la souplesse nécessaires pour « fabriquer » le résultat qu'il recherche. La gestion du résultat se trouve facilitée et l'action des dirigeants sur le résultat paraît être plus active.

Le référentiel IFRS basé sur les principes implique le respect de l'esprit de la norme et l'interprétation de celle-ci. L'approche basée sur les règles (US GAAP et CGNC, par exemple) se traduit plutôt par une conformité apparente (respect de la lettre et non l'esprit à travers la structuration des opérations, Hoarau, 2008).

Ainsi, l'application des principes laisse une grande subjectivité puisque les producteurs de l'information financière se basent sur leur appréciation de la réalité économique (Disle et Noel, 2007). De ce fait, dans le but d'éviter toute erreur de compréhension et limiter la tentation de manipulation, les principes doivent faire l'objet d'une interprétation systématique. Ce rôle assuré par l'IFRIC⁵ ne peut qu'être limité et contesté car il s'agit

d'opérations similaires pour le compte d'une entreprise. L'entité *ad hoc* est structurée ou organisée de telle manière que son activité n'est en fait exercée que pour le compte de cette entreprise, par mise à disposition d'actif ou fourniture de biens, de services de capitaux.

⁵ International Financial Reporting Interpretations committee

d'un organisme qui n'est pas indépendant de l'IASB mais qui lui appartient.

En outre, la question de la comparabilité des états financiers se pose puisque les choix effectués diffèrent selon la volonté des dirigeants (Lang et al, 2006). En effet, aucun format particulier n'est prévu pour la présentation des états financiers. Cette présentation reste libre et peut orienter le lecteur vers l'information voulue par le préparateur des comptes. Ainsi, une communication financière en normes IFRS cohérente et permettant d'éviter les pratiques de gestion du résultat nécessite la réglementation de leur présentation.

Enfin, dans la mesure où la juste valeur dépend de l'offre et de la demande ainsi que de nombreux facteurs autres que les données comptables et financières, son application se traduit par un accroissement de la volatilité des valeurs comptables dans les états financiers et dans l'information diffusée. C'est une volatilité qui exprime des risques systématiques. La valorisation progressive à la juste valeur facilite les manipulations comptables, aggrave les problèmes d'agence et engendre des biais dans l'information et dans la valorisation des performances (Barker, 2004). Elle contribue ainsi à la baisse de la pertinence du résultat comptable.

V. CONCLUSION

La gestion des résultats comptables existe quelque soit le référentiel comptable utilisé, mais elle n'est pas présente de manière identique selon les normes comptables en vigueur. Le passage aux normes IFRS impacte les sociétés marocaines cotées.

Pour réduire les effets des différences dans le jugement professionnel, des indications spécifiques sur la façon dont une norme est appliquée, doivent être précisées. Les interprétations de l'IFRIC poursuivent l'objectif de réduction des disparités. De même les grands cabinets d'audit ont un rôle à jouer pour aboutir à une harmonisation internationale de fait. En effet, l'accroissement du volume des recommandations peut diminuer le risque de manipulation. Au niveau du Maroc, la mission du conseil national de comptabilité (CNC) doit être centrée sur l'émission des recommandations et d'interprétations concernant l'application des normes.

Par ailleurs, pour faire face à la place laissée à l'interprétation, il est nécessaire d'exiger des informations justifiant et permettant de comprendre les décisions et les choix résultant de jugement et d'estimation de la part des dirigeants.

Une étude empirique s'avère nécessaire pour mettre en évidence les méthodes de gestion du résultat comptable utilisées par les sociétés marocaines cotées et pour analyser les accruals⁶ discrétionnaires⁷ calculés aussi bien

⁶ Les accruals sont définis par Paul Healy comme des « ajustements comptables aux cash_flows de la firme

en normes IFRS qu'en normes marocaines. Cette étude permettra d'identifier les spécificités du contexte marocain et de déterminer si la gestion du résultat comptable est plus élevée en normes marocaines qu'en normes IFRS.

Une perspective de recherche peut porter sur l'analyse du lien entre la manipulation comptable et le cours de l'action pour déterminer si les marchés financiers sont conscients de la manipulation comptable. Dans ce cas, le suivi des cours des actions suite à l'annonce des résultats comptables est nécessaire pour montrer si la possible manipulation comptable est prise en compte par le marché financier.

La pertinence de l'information comptable et financière fournie par les dirigeants est améliorée à travers les mécanismes de gouvernance, par les contrôles des actionnaires, des administrateurs et des auditeurs. Cependant, ces mécanismes de gouvernance restent insuffisants pour limiter la pratique de la gestion du résultat. Un référentiel comptable qui permet de minimiser les possibilités de réalisation des «manipulations» comptables s'avère nécessaire. Pour cela, il apparaît que le référentiel IFRS est plus efficace que le référentiel comptable nationale à condition qu'il y ait plus de recommandations du normalisateur et plus de contrôle de sa mise en œuvre par les autorités de régulation (l'autorité marocaine des marchés de capitaux).

Références:

- [1] Davidson S., Stickney C. & Weil R., (1987), « *Accounting: The language of business* », 7 th edition Thomas Horton and Daughter, Sun Lakes Arizona.
- [2] Schipper, K. (1989), « *Commentary on Earnings Management* », Accounting. Horizon, Vol 3, n°4, pp.91-102.
- [3] DeGeorge, F., J. Patel et R. Zeckhauser (1999) « *Earnings Management to Exceed hresholds* », The Journal of Business, Vol.72, n°1, pp.1-33
- [4] Stolowy Hervé et Breton Gaétan, (2003), « *La gestion des données comptables : une revue de la littérature* », Comptabilité - Contrôle - Audit, 2003/1 Tome 9, p. 125-151.
- [5] Giordano-Spring Sophie, Lacroix Monique.(2007), « *Juste valeur et reporting de la performance : débats conceptuels et théoriques* » Comptabilité-Contrôle-Audit 2007/3 Tom13, pp.77-95.
- [6] Watts, R. et J. Zimmerman, (1990), « *Positive Accounting Theory: a ten Year Perspective* », The Accounting.Review, Vol.65, pp.131-156.

- [7] Chalayer, S. et P. Dumontier (1996), « *Performances Economiques et Manipulations Comptables : Une Approche Empirique* », Actes du congrès de l'AFC, pp.803-818.
- [8] Damien de Blic.(2004), « *la comptabilité à l'épreuve du scandale financier* », Comptabilité-Contrôle-Audit 2004/3 Tom10, pp.7-27
- [9] Capron Michel. (Mai 2006), « *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier* » Revue Management & Sciences Sociales N° 68 Éditée par les Presses Universitaires du Mirail (Toulouse).
- [10] Raymond Olivier et al.(2007), « *Résultat et performance financière en normes IFRS : quel est le contenu informatif du comprehensive income ?* », Comptabilité-Contrôle-Audit 2007/3 Tom13, pp.129-154.
- [11] Sarra Elleuch Hamza. (Mai 2008), « *Les spécificités de la gestion des résultats des entreprises tunisiennes à Travers une analyse qualitative* ». La Comptabilité, Le Contrôle et L'audit entre Changement et Stabilité, France.
- [12] Obert R. (Février 2013), « *De l'incidence d'une évaluation à la juste valeur sur les états financiers* » Revue Française de comptabilité n°462, pp 40-43
- [13] Ouvrard Stéphane et Signorini.C (Janvier 2016), « *la juste valeur expliquée par la théorie économique* » Revue Française de comptabilité n°494, pp 40-43
- [14] Catherine Grima. (juillet 2017), « *Impact des normes IFRS sur la manipulation comptable des sociétés françaises cotées* ». Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Conservatoire national des arts et métiers – CNAM.
- [15]Schabou R et BoulilaTakatak N.(2002) « *Les déterminants de la comptabilité créative : Etude empirique dans le contexte des entreprises tunisiennes* » Comptabilité-Contrôle-Audit mai 2003 Tom8, Volume 1pp.5-24.
- [16] El maguiri Issam et M'rabet Rachid(2014) « *Gestion du résultat : la gouvernance peut-elle limiter l'action des dirigeants* » L'économiste N°4390, 30/10/2014
- [17] Breton G. & Schatt A., (2003), « *Manipulation comptable : Les dirigeants et les autres parties prenantes* », La Revue du Financier, 139, février, 2003, p. 18-25.
- [18] Jeanjean T., (2003), « *Gestion du résultat : mesure et démesure* », Cahier de Recherche du CEREG, Université Paris Dauphine, n°2003-13.
- [19] Mansouri Nader « *La tétranormalisation et la gestion des résultats comptables. Étude exploratoire : cas LVMH*, XVIème Conférence Internationale de Management Stratégique, Montréal, 6-9 Juin 2007.
- [20]Baghar N. (Janvier-Février 2014), « *Traitement comptable du contrat de crédit-bail chez le bailleur au Maroc : d'une approche juridique vers une approche économique* »Revue Marocaine d'administration locale et de développement n°114, pp 177-190

permis par les organismes de normalisation ». Ce sont les flux comptables de régularisation qui ne présentent pas nécessairement de consistance monétaire. Il s'agit des variations de besoins en fonds de roulement, des amortissements, des provisions et des autres charges et produits calculés

⁷ Les accruals discrétionnaires résultent de l'utilisation des dirigeants de leur jugement lors de la préparation des états financiers.